

donnent raison. Nous voudrions qu'on fasse une étude des causes du chômage. Le ministre a dit de temps à autre que la chose est irréalisable, que c'est un domaine trop vaste, que nous ne pourrions jamais établir les causes du chômage. Je réponds que nous n'obtiendrons jamais de résultats tant que nous n'établirons pas l'organisme nécessaire pour découvrir les causes du chômage et constater pourquoi notre régime économique ne fonctionne pas comme il le devrait. Je me rends compte comme lui qu'il existe des causes extérieures, mais cela ne constitue pas un argument contre ce que nous réclamons, c'est-à-dire la constitution d'un corps chargé d'étudier l'état de notre économie interne. Nous avons préconisé de temps à autre des moyens d'obtenir une solution satisfaisante, mais on a ridiculisé nos théories et on les a plus ou moins condamnées sans les avoir convenablement étudiées. Ce n'est pas ainsi qu'on règlera les problèmes économiques de l'heure. A notre sens, au cours de notre participation aux débats de la Chambre, nous avons préconisé des mesures que le Gouvernement aurait pu étudier avantageusement et chercher à appliquer pour améliorer la situation. Je dis sciemment "chercher à", car le ministre ne veut pas reconnaître qu'il existe de solution unique du problème, mais il prétend qu'il faut la chercher dans plusieurs éléments de notre régime économique. Je suis enclin à être de son avis, mais je répète que tant qu'il ne tentera pas d'établir la cause du chômage, il n'y aura pas de solution du problème.

L'hon. M. ROGERS: Avant l'adoption du crédit, je dirai qu'il y a quelque temps, j'ai promis au chef de l'opposition de déposer, lors de l'étude de l'un des crédits de mon ministère, un état sur le progrès de la construction de la route transcanadienne. Je ne tiens pas à lire le document au comité; il ne se rapporte pas tout à fait à ce crédit, mais si on n'y trouve pas à redire, je vais le consigner au compte rendu, pour la gouverne du comité.

Le PRÉSIDENT: Avec le consentement unanime de la Chambre.

L'hon. M. ROGERS: Voici la déclaration:

Secours au chômage

Ottawa, 21 avril 1939.

Route Trans-Canada

Dans les accords conclus entre le Dominion et les provinces sous le régime des lois de secours, la route Trans-Canada est désignée ainsi qu'il suit:

"Toute route permettant d'établir une voie continue entre la province et l'une ou plusieurs des autres provinces, telles que désignées par la province et approuvées par le Dominion".

Une fois complétée d'Halifax à Vancouver, la route Trans-Canada sera longue d'environ 4,317 milles, y compris 52 milles de routes dans la province de l'Île du Prince-Edouard.

Une route pour la circulation des voitures traverse actuellement tout le Canada, à l'exception de deux tronçons. Dans l'Ontario, sur la rive nord du lac Supérieur, 250 milles de route sont encore inachevés, et l'on ne s'attend pas de pouvoir y faire suffisamment de progrès pour permettre aux automobiles d'y circuler en 1939. Toutefois, l'on peut voyager en automobile dans la direction nord-ouest, de Sault Ste-Marie à Mamainse, soit une distance d'environ 90 milles, et dans la direction est, de Fort-William ou de Port-Arthur, par voie de Nipigon jusqu'à Schreiber, sur une distance de 115 milles. Un tronçon de 21 milles, sur les 193 milles de la route Trans-Canada qui vont de Golden à Revelstoke, est encore inachevé; cette route longe la grande courbe septentrionale du fleuve Columbia. La partie est, qui part de Golden, est déjà construite, tandis que la section ouest est achevée sur une distance d'environ 79 milles. Ces deux routes sont ouvertes à la circulation.

Le gouvernement fédéral a contribué aux travaux de construction ou d'amélioration de la route Trans-Canada exécutés en vertu des diverses lois de secours adoptées depuis 1930; depuis 1930 jusqu'à ce jour, il a versé aux provinces la somme de \$19,263,300. Le Dominion a contribué à la construction ou à l'amélioration d'environ 2,200 milles de routes.

L'état ci-annexé indique les montants versés aux provinces par le Dominion, chaque année depuis 1930, de même que la somme totale versée à chaque province pendant cette période.

En ce qui concerne cette partie de la route Trans-Canada qui traverse le Nouvel-Ontario, le Dominion a versé à la province \$7,809,175.16 de 1935 jusqu'à aujourd'hui, pour aider à défrayer le coût de cette partie de la route qui va de North-Bay jusqu'à la frontière du Manitoba. Toutefois, cette somme comprend un déboursé de \$2,066,472.95 que l'on avait indiqué dans les réclamations soumisees, sous la rubrique "Route Trans-Canada, de Pembroke à la frontière du Manitoba". Les registres du ministère n'indiquent pas quelle partie de ces \$2,066,472.95 fut dépensée à l'ouest de North-Bay.